

Rambouillet, le 3 décembre 2011

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la section 4ème européenne, nous commençons une séquence sur les Réseaux sociaux et tout particulièrement, sur les usages de Facebook et Twitter. J'ai proposé à vos enfants **d'utiliser Twitter, un outil de réseau social, dans un cadre pédagogique.**

Nous l'utiliserons tout au long de la séquence entre nous et un échange via Twitter est envisagé avec la classe de 4ème européenne du Collège De Vinci d'Ecquevilly (78).

J'insiste sur le fait que vos enfants se créeront donc un compte **dédié à cet usage pédagogique uniquement et s'abonneront au compte classe @LeRacinayEuro4.** En aucun cas, ils ne pourront utiliser leur compte privé (s'ils en ont un) dans l'enceinte du collège.

Une **charte d'utilisation de Twitter dans un cadre pédagogique** devra être au préalable signée, par vos enfants et par vous, de manière à se conformer à la charte informatique du collège.

Madame Gy, professeur d'anglais section européenne.

Je soussigné(e), Monsieur / Madame,

autorise / n'autorise pas

mon fils / ma fille à ouvrir un compte Twitter dans le cadre de l'option européenne pour l'année 2011/2012.

Fait à, le

Signature :

A découper et à remettre à Mme Gy.
